



## Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3324 - Jeunesse - Loisirs et éducation

### Proposition d'attribution d'Aides aux Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

Rapport n° CP/2016/212

**Service gestionnaire :**

J520 - Service de la jeunesse

**Résumé :**

Le Département soutient le développement des jeunes, en attribuant des aides aux Accueils de Loisirs sans Hébergement assurés par les collectivités et les associations.

#### Soutien à l'accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH):

Afin de soutenir le développement des jeunes, le Département intervient auprès des associations et des collectivités qui organisent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). L'aide cible les collégiens et tient compte du nombre de jours passés par un jeune en ALSH pendant les petites et les grandes vacances scolaires ainsi que les mercredis et les samedis.

Le montant de l'aide est de 1,92 € par journée/jeune.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 104 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifiant l'article L.1111-4 du CGCT.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21104	65-6574-33	120 000,00 €	120 000,00 €	15 283,20 €
15017	65-65734-33	11 500,00 €	11 500,00 €	2 912,64 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 18 195,84 € selon la ventilation par bénéficiaires et par montant, figurant dans les tableaux annexés à la*

*présente délibération, dans le cadre du soutien départemental aux Accueils de Loisirs sans Hébergement. Il est précisé que le versement des aides accordées interviendra dès que la présente délibération sera exécutoire.*

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY